

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LE PARAVENT DE LA ROYAUTÉ

Le procès qui se poursuit actuellement au palais du Luxembourg, contre M. Marcel Habert n'offre pas, à première vue, un intérêt palpitant. Il semble même qu'en venant se présenter *a posteriori* devant la Haute Cour et en s'y montrant, tout plébiscitaire qu'il se proclame, beaucoup plus « parlementaire » qu'il ne l'est, en général, au palais Bourbon, le député de Rambouillet n'ait guère eu d'autre pensée que de se soustraire aux foudres qui ont frappé MM. Paul Déroulède, Buffet, Jules Guérin et consorts.

Les responsabilités que M. Marcel Habert a encourues, lorsqu'on les étudie d'un peu près, sont loin cependant d'être moins graves que celles des co-auteurs du complot dont le gouvernement a cru devoir saisir la Haute Cour.

Plus que tout autre, par son attitude politique, par son langage, par ses intrigues de toute sorte, M. Marcel Habert nous montrerait, s'il en était besoin, ce qu'il y a au fond du nationalisme.

Ce simple extrait de compte-rendu d'une des dernières audiences de la Haute Cour suffirait à nous indiquer le rôle de M. Marcel Habert : « Entrant dans le détail de ses rapports avec les royalistes, l'accusé raconte qu'un jour étant entré en relations avec un chef du parti royaliste, Déroulède l'avait su, qu'il lui en avait exprimé son mécontentement, à lui, Marcel Habert, et qu'il l'avait prié « de ne plus recommencer ».

Ainsi, de son aveu même, M. Marcel Habert qui, dans Seine-et-Oise, se proclamait républicain radical, ne répugnait nullement, lui qui n'avait pas les naïvetés plus ou moins poétiques de M. Paul Déroulède, à une alliance qui avait pour but avoué, le renversement de la République.

En réalité, il est permis de l'affirmer une fois de plus, c'était là l'objet de toutes les menées, de toutes les manœuvres que l'on vit éclater au lendemain de la nomination de M. Loubet à la présidence de la République.

A la sortie même du palais de Versailles, ce furent les amis de M. Marcel Habert, qui insultèrent l'élu du Congrès.

La vérité, encore une fois, c'est qu'il s'agissait et qu'il s'agit encore pour les nationalistes, ces héritiers honteux des boulangistes d'antan, de discréditer, par leurs outrages, tout ce qui est républicain, de déchirer la Constitution, de détruire la République ?

Et au profit de qui, encore une fois ?

Au profit des royalistes qui soudoient toutes ces menées.

A vrai dire, et le procès actuel le prouve avec la dernière évidence, le nationalisme n'est que le paravent de la royauté. L'heure venue — heureusement elle ne viendra jamais — le paravent tomberait, d'un souffle, et l'on verrait apparaître le trône de Philippe VII, acclamé par les amis de

Paul Déroulède, Guérin, Marcel Habert et consorts.

Voilà ce que les républicains doivent savoir.

Voilà tout au moins ce qu'auront contribué à mettre en pleine lumière les débats de la Haute Cour.

A bas les masques ! Le nationalisme en est un. Il ne se dit républicain que pour jeter à bas la République.

Que les républicains s'unissent et s'organisent pour combattre le nationalisme ; c'est leur pire ennemi.

Envers lui soyons intraitables, si nous voulons éviter le retour de ce gouvernement personnel qui a été tant de fois l'auteur « de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France ».

C. R.

Cet article était écrit lorsque les journaux de Paris nous ont appris la condamnation de Marcel Habert.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 février 1900

A l'ouverture de la séance, M. Constant dépose une demande d'interpellation sur le service des trains ouvriers de la banlieue de Paris.

Renvoyée après le budget. Une proposition de M. de Bussy tendant à dispenser les membres de l'enseignement public d'une des 3 périodes de 28 jours, est adoptée.

La Chambre vote le projet portant ouverture d'un 3^e douzième provisoire pour le mois de mars. La Chambre revient au budget de la guerre. M. Viviani signale la situation intolérable faite au point de vue de l'avancement aux officiers sortis des rangs. Sur 103 capitaines proposés pour le grade de chefs de bataillons, il y en a 9 sortis du rang, et sur 174 lieutenants proposés pour capitaines, il y en a 32.

Il demande la suppression pour les officiers de la dualité d'origine. Le ministre de la guerre promet de remédier à cet état de choses.

MM. Pastre et Colliard demandent la suppression des appels de réservistes et de territoriaux pendant l'Exposition.

Le gouvernement combat cette motion qui est adoptée.

Un amendement de M. Roch tendant à augmenter de 25 centimes par jour les ouvriers de l'habillement militaire, est adopté.

Et la séance est levée.

Séance du 23 février 1900

Le budget de la guerre est encore à l'ordre du jour.

M. l'abbé Lemire demande que les soldats voyagent en ne payant que quart de place, sur les lignes d'intérêt local, où actuellement ils paient demi-tarif.

Le ministre de la guerre dit qu'il étudiera la question.

M. Aimond réclame 200,000 fr. pour permettre de payer 5 francs par jour les auxiliaires comptant dix ans de services dans les poudres et salpêtres.

Le ministre des finances combat l'amendement qui cependant est adopté.

M. Borie fait adopter un amendement tendant à augmenter de 150,000 francs les crédits de secours à d'anciens militaires ou agents du département de la guerre, à leurs veuves et orphelins.

M. le président annonce la mort de M. J. B. Bourgeois, député du Jura.

M. Vidal de Saint-Urbain demande un crédit de 6 millions pour augmenter les crédits des champs de manœuvres et de tir.

Le ministre promet de s'occuper de cette question.

La Chambre vote 200,000 francs pour augmenter les crédits destinés à l'aérostation et à la télégraphie militaire.

HAUTE COUR

Audience du 22 février 1900

M. Bernard prononce son réquisitoire dans lequel il accuse nettement M. Habert d'avoir comploté contre le gouvernement.

Pour lui, la culpabilité de l'accusé n'est pas douteuse.

M. Bernard examine le passé politique de Marcel Habert, qu'il représente comme le chef d'état major du parti qui voulait renverser le gouvernement. Il rappelle les invocations de l'accusé à la sainte baïonnette et ses appels à l'armée.

Le procureur général demande la condamnation de M. Marcel Habert.

M^e Chenu prend ensuite la défense de son client, qu'il montre comme un excellent républicain, et qui n'a jamais pactisé avec les royalistes.

Il demande son acquittement.

Marcel Habert dit se remettre à ses juges, dont il attend sans inquiétude le verdict.

« Si la Cour m'acquitte, dit-il, elle me rendra à la patrie ; si elle me condamne elle me rendra à Déroulède, et c'est encore la France. »

M. Fallières prononce la clôture des débats.

L'audience est levée.

Audience du 23 février

La Haute Cour réunie en séance secrète a délibéré sur la culpabilité de Marcel Habert.

Par 72 voix contre 48 et 4 abstentions, elle a rendu un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes.

Marcel Habert est condamné à 5 ans de bannissement.

Au Transvaal

A cette heure, l'attention du monde est portée sur le général Cronje, qui tient en échec les troupes anglaises, malgré que le Ward Office annonce que les Boërs sont dans une situation critique.

Il n'en est pas moins vrai, que divers combats ont été engagés où les troupes britanniques ont subi de grandes pertes, notamment à Paardeberg.

Dans la Natalie, les Anglais semblent n'avoir pas le dessus.

Les Boërs s'occupent actuellement du côté de Ladysmith à la construction d'un barrage dans le but d'inonder la ville assiégée.

Des voyageurs venant du Transvaal, affirment que le barrage est presque terminé sur la Klip.

A Londres, on attend incessamment de nouvelles dépêches.

INFORMATIONS

Les modifications du Lebel

Le Journal dit que la modification du fusil Lebel dont a parlé le général de Galliffet à la Chambre, n'intéresse pas, comme on l'a dit, le système du chargement. Sans entrer dans d'autres explications, le Journal ajoute seulement qu'il s'agit de l'adaptation à notre arme de guerre d'une invention qui en modifie une des parties essentielles.

Les républicains Progressistes

Le groupe des républicains progressistes s'est réuni pour procéder au renouvellement de son bureau dont les pouvoirs étaient arrivés à expiration.

Ont été élus : président, M. Krantz ; vice-présidents, MM. Audiffred et Guillain ; secrétaires, MM. Roulland, Claudinon, Gabiat ; questeur, M. Dulau.

Un nouveau timbre de 2 francs

A la veille de lancer les timbres aux nouvelles vignettes de MM. Merson, Mouchon et Joseph Blanc, M. Mougeot s'est vu dans la nécessité d'édiiter une valeur nouvelle, réclamée par le haut commerce.

Les deux valeurs supérieures étaient de 1 fr. et 5 fr. ; mais il arrivait trop souvent que des chargements d'un prix intermédiaire, affranchis avec plusieurs timbres de 1 fr., facilitaient précisément, par l'étendue de la surface couverte par les timbres, certains vols, et que l'on avait remarqué que ces vols étaient faits surtout sur des chargements de 2 fr.

D'autre part, il a paru beaucoup plus simple de permettre l'affranchissement très fréquent des chargements de 2 fr. par un seul timbre, au lieu de deux. M. Mougeot a donc fait aux ateliers du boulevard Brune une commande de timbres de la valeur nouvelle de 2 fr. L'émission en aura lieu dans la première quinzaine d'avril, à l'ancien type de Sage, c'est-à-dire au type actuel.

Les Evêques

Les bureaux de la Chambre se sont réunis, avant la séance, pour nommer la commission chargée d'examiner le projet tendant à substituer l'emprisonnement au bannissement pour les évêques qui censureraient le gouvernement.

Sur onze membres, cinq sont favorables au projet : MM. Gouzy, Chambiges, Lepès, Viviani et Dulau.

Cinq membres sont opposés à toute mesure : MM. Jouart, Lebaudy, Gay, Lerolle et Delpech-Cantaloup.

Le onzième commissaire, M. Renault-Morlière, est d'avis que la loi sur la presse permet de poursuivre les évêques.

Le droit d'accroissement

L'administration de l'enregistrement continue les poursuites contre les congrégations qui refusent de payer le droit d'accroissement. En quatre années, 2,088 contraintes ont été décernées. Un certain nombre de congrégations ont cédé, mais il a fallu continuer les poursuites contre plus de la moitié de ces associations. L'administration a eu gain de cause dans presque la totalité des cas. Sur 678 jugements rendus, 544 l'ont été conformément à ses demandes.

Le procès Urbain-Gohier

Le procès devant la cour d'assises de la Seine, intenté sur la demande de M. de Galliffet, ministre de la guerre, et qui devait être plaidé hier, a été renvoyé à une autre session par une ordonnance du président.

Départ de Marcel-Habert

Marcel-Habert a quitté Paris, hier soir, par le train régulier de onze heures, arrivant à Bruxelles à cinq heures du matin.

CHRONIQUE LOCALE

Avis

Le bureau de poste de facteur-receveur créé à Gignac, arrondissement de Gourdon, sera mis en activité le 1^{er} mars prochain.

Cet établissement postal secondaire desservira la commune de même nom. Les correspondances à destination de cette commune ne devront donc plus, à partir de

la date sus indiquée, porter dans le libellé de l'adresse l'indication de Cressensac, ancien bureau chargé de la desservir.

Cahors, le 23 février 1900.

Le Directeur,
PUJOL.

Dépôt de Remonte d'Aurillac
Avis

Le Comité de Dépôt de Remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle de 4 à 8 ans, dans les localités ci-après, savoir :

Cahors, lundi 5 mars à 10 h. du matin, Cours de la Chartreuse.

Puy-l'Évêque, mardi, 6 mars, à 8 h. du matin, devant l'Eglise.

Gramat, vendredi, 9 mars, à 8 h. du matin, Place du Marché.

CAHORS

Comment on calcule... à la « Petite Gironde » !

Dans un de nos derniers numéros nous signalions l'étrange façon qu'on a, à la *Petite Gironde*, d'écrire l'histoire.

Aujourd'hui, changeant de procédé, le rédacteur du journal bordelais ne conte plus, il calcule,.... mais toujours d'une manière singulière !

Nous avons démontré que sur 53 délégués sénatoriaux de droit, républicains, 32 avaient nettement adhéré à la candidature de M. Delport, en tenant compte des 3 électeurs qui s'en rapportaient à la décision de la réunion.

De là, nous avons logiquement conclu que, proportions gardées, M. Delport était certain du succès à une forte majorité. Si nous nous en tenons, en effet, au raisonnement de la *Petite Gironde*, M. Delport devrait avoir les 32/53^e des voix, soit environ 425 suffrages, ce qui laissait à M. Relhié, à qui nous accordions généreusement le reste, 275 suffrages environ. — Il est évident que c'est pour les besoins de notre démonstration que nous nous montrons aussi généreux ; au fond nous sommes persuadés que les électeurs ne le seront pas autant que nous le 25 mars prochain.

Mais le rédacteur de la *Petite Gironde* qui n'a pas compris ou ne veut pas comprendre notre raisonnement, écrit : « Puisque sur 22 votants M. Relhié n'a obtenu qu'une voix, sur 700 votants il en obtiendra 15 à 20 — Sous entendu d'après le *Journal du Lot*, auquel on répond sans vouloir le nommer, de peur de lui faire de la réclame ! — Notre confrère ne donnera pas le change, il a pour unique souci en ce moment de masquer son dépit et sa prochaine défaite.

Et, en effet, ou bien « l'Inaudi de l'asphalte » en faisant son calcul veut pouvoir s'écrier le jour des élections, — si M. Relhié obtient quelque 250 voix — Voyez !

nos adversaires laissent croire par leurs calculs, que notre candidat ne grouperait pas plus de 20 voix ; il en obtient 250 ; — ce résultat est donc pour nous une victoire éclatante, un triomphe retentissant..... quoique incomplet ! »

Malgré consolation, mais consolation quand même que le rédacteur de la *Petite Gironde* chercherait à garder pour le lendemain de la lutte.

Ou bien notre illustre Inaudi a voulu souligner que dans les suffrages qu'obtiendra M. Relhié il n'y aura qu'une infime proportion — celle qu'il indique — de voix républicaines.

Nous le regrettons pour le passé politique de M. Relhié !

Mais comme ce dernier doit être satisfait de la polémique adroite et intelligente du journal bordelais qui nous oblige à constater que les voix de la réaction feront balle sur son nom.

Notre confrère est, nous le constatons une fois encore, absolument cruel pour ses amis !...

Cantines Scolaires

Le public est prévenu que les cantines scolaires fonctionneront le jeudi 1^{er} mars prochain.

Les parents des enfants qui désirent participer à cette innovation, sont invités à se faire inscrire chez les directrices et directeurs des écoles communales lundi prochain au plus tard.

Mutation

Par décision ministérielle du 20 février, M. Espinasse, lieutenant-colonel breveté du 7^e de ligne, passe au 54^e.

Nos Compatriotes

Notre compatriote M. Charles Arnault, conseiller de préfecture de la Haute-Vienne, est nommé sous-préfet de Saint-Yrieux.

Causerie du samedi

Par suite de la réunion du Conseil municipal qui aura lieu ce soir à 8 h. 1/2 la conférence de M. Cahier est renvoyée.

Perception

Par arrêté ministériel, M. Viaud Abel, est nommé percepteur surnuméraire et attaché en cette qualité au département du Lot.

Contributions indirectes

Par décision de M. le Conseiller d'Etat, directeur général des Contributions indirectes, M. Andrieu, surnuméraire du service actif dans le département du Lot, est nommé commis à Châtelleraut.

Le crime de Brouelle

A la suite du rapport médical fait par M. le docteur Clary, médecin légiste, établissant l'irresponsabilité de l'assassin Miquel, il a été rendu une ordonnance de non-lieu

par M le juge d'instruction en faveur de Miquel, qui vient d'être mis à la disposition de l'autorité administrative, qui l'a fait diriger immédiatement sur l'asile d'aliénés de Leyme.

Tournée Albert Chartier

Nous rappelons que c'est lundi 26 février, que l'excellente troupe *Albert Chartier*, donnera sur la scène de notre théâtre, une représentation de

MA CAMARADE

comédie-vaudeville en 5 actes, de MM. Meilhac de l'Académie Française et Gille.

Les grands succès obtenus par *Ma Camarade*, ne peuvent qu'encourager les cadurciens à se rendre nombreux à cette soirée qui promet d'être fort belle, surtout avec les excellents artistes qui accompagneront M. Chartier.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 24 février 1900

Décès

Blanc Marie, veuve Alazard, 82 ans, sans profession rue St-Géry.

Boussac Jeanne, sans profession, 73 ans, célibataire à l'hospice.

Garrigues de Flaujac Gustave-Paul-Matin-Mathieu, propriétaire, 59 ans, rue du Lycée, 14.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME DES 22 ET 25 FÉVRIER 1900

En Avant (All. M^{re}). Menzel.
Le Domino Noir (Ouvverture). Auber.
Les Gardes de la Reine (valse). Godfrey.

Hulda (Ballet allégorique)
A) Lutte de l'Hiver et du Printemps ;
B) Danse de l'Hiver ;

C) La Danse des Elfes. César Franck.
Marche Viennoise. Jihres.

De 3 h. à 4 h. (Allées Fénélon)

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Vaccinations animales.* — M. Campagne, vétérinaire sanitaire à Figeac, procédera cette année, aux vaccinations contre le rouget des porcs, dans les communes de Montredon, Lentillac et le Bouysou, qui lui ont été désignées d'office par l'administration.

Les propriétaires détenteurs de jeunes porcs, âgés de deux à cinq mois, qui désireraient faire pratiquer à leurs animaux l'inoculation préventive, devront, sans retard, en faire la déclaration au maire de leur commune. Ce dernier fera ensuite connaître par voie de publications et d'affiches à ses administrés le jour, l'heure et le lieu de l'opération.

BAGNAC. — *Mort subite.* — Jeudi, dans la soirée, le nommé Sulpice Ganil, âgé de cinquante-quatre ans, propriétaire au village de Labédie, commune de Bagnac, est mort subitement, au coin du feu, par suite de rupture d'anévrisme.

SAINT-CÉRÉ. — *Succès scolaires.* — Nous apprenons que l'école supérieure de Saint-Céré vient de remporter un grand succès au mois de décembre dernier ; les trois élèves dont les noms suivent se sont présentés pour l'administration des postes ; ce sont : Pradel, de Saint-Céré ; Lespinasse, de Rudelle ; Decros, de Gramat, qui tous ont été reçus.

Nos félicitations aux jeunes élus et à leurs maîtres.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — *Foire.* — La foire de Gramat de jeudi, malgré le temps affreux qui a persisté toute la journée, et la coïncidence avec les foires de Saint-Céré, de Pons et de Saint-Germain, a été bonne comme transactions.

Les bestiaux avaient cours et beaucoup d'affaires se sont traitées.

Les commerçants en général ont eu à se plaindre, car, leurs affaires terminées, les gens s'empressaient de repartir.

Voici la mercuriale :
Bœufs, de 35 à 45 fr. le quintal ;
Porcs, de 40 à 41 fr. les 50 kilos ;
Moutons, de 30 à 35 fr. les 50 kilos ;
Blé, 13 fr. 50 à 14 fr. les 4/5 ;
Maïs, de 12 à 13 fr. l'hectolitre ;
Avoine, de 8 à 9 fr. ;
Pommes de terre, 4 fr. le sac ;
Œufs, de 85 à 90 c. la douzaine ;
Volaille, de 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo.

SCULLAC. — *Concert.* — Dimanche au soir, salle du théâtre, la Fanfare municipale de Souillac, sous la direction de son chef M. Sereilhé, a donné un concert en faveur des pauvres.

Le programme était des plus variés, et les morceaux, œuvre des grands maîtres, furent admirablement rendus.

M^{lle} Laffargue, au doigté d'artiste et au jeu brillant, a exécuté, à la satisfaction de tous, quelques morceaux pour piano.

M^{lle} Majorel a aussi charmé l'assistance en exécutant sur le violon quelques morceaux de sa composition, et surtout, avec sa belle et chaude voix, en nous chantant quelques morceaux de *Faust*.

Nos félicitations également à MM. Rudelle et Natpiès pour leurs chansonnettes qui ont donné à cette soirée une note gaie.

Enfin, tous, jusqu'aux jeunes mandolinistes qui avaient bien voulu prêter leur gracieux concours, ont produit une très agréable impression sur les nombreux assistants qui ont manifesté le regret que de pareils concerts soient si rares.

Nous nous faisons un devoir de féliciter le sympathique directeur de la Fanfare à qui revient l'honneur de l'organisation de cette brillante soirée.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VI

LA FIN D'UNE CHASSE A COURRE

— Une guinée contre un shilling que nous allons le tuer — s'écria la voix flûtée de la brillante comtesse, dans un moment où elle courait côte à côte avec le *Roi-de-la-Forêt*, dardant ses beaux yeux sur son cavalier.

Elle méprisait Mlle Zuzu, mais à l'occasion elle se servait de l'argot des parieurs et de celui des courses avec la plus charmante grâce du monde, sans que ses lèvres en fussent souillées.

Comme si le vieux renard eût entendu cette gageure, il fit une courbe vers les bois sur la droite, cherchant, avec toute l'habileté et toute la vitesse dont il était capable, un abri sûr sous l'épais ombrage des buis et des lauriers :

— Sus !... sus !... mes beaux chiens... s'il entre là-dedans, il va se terrer et sauver sa queue, — s'écria le Séraphin d'une voix tonnante comme s'il chassait à Lyonnaise avec ses propres chiens qui connaissaient toutes les intonations de sa voix sonore, comme ils

connaissaient chacune des fanfares de son cor de chasse.

Mais les jeunes chiens de la meute avaient vu le mouvement de Maître Renard et deviné son intention ; après avoir couru si rapidement d'abord, ils semblaient voler maintenant ; la course devint vertigineuse.

Deux haies furent franchies comme si elles eussent été en papier, les prairies fuyaient sous leur pas avec la promptitude de l'éclair, une flaque d'eau sautée, une barrière franchie d'un bond formidable, et dans l'ardeur insensée de la « vue », ils parcoururent une avenue d'un demi mille de longueur, ils se précipitèrent dans un parterre de fleurs, et renversant un treillage garni de plantes grimpanes pourpres, ils s'engagèrent dans le verger de la maison où l'animal fut mis à mort aux cris des chasseurs et aux aboiements des chiens, cris et aboiements bruyants qui résonnèrent dans tout le pays par cette belle et radieuse journée, comme jamais plus joyeuses acclamations ne furent répétées par les échos du Comté.

Cecil, le Séraphin, et la triomphante comtesse demeurèrent seuls pour jouir du spectacle de cette victoire finale.

— Jamais on ne vit soixante-dix minutes mieux employées, — dit Lady Guenevere, consultant une montre entourée de pierreries.

La dimension de ce bijou, habilement enchâssé dans le manche de son fouet, ne dépassait pas celle d'une pièce de dix sous.

La queue du renard fut offerte à la reine de la chasse avec la série banale des compliments

ordinaires.

Elle en avait déjà gagné vingt.

Le parc envahi avec si peu de cérémonie appartenait à un baronnet qui, bien qu'il chassât peu lui-même, estimait ce genre de divertissement.

Il sortit donc de chez lui et invita gracieusement les chasseurs à luncher.

Lady Guenevere refusa de mettre pied à terre, mais elle consentit à prendre un biscuit et un peu de laffite, tandis qu'on servait du bourgogne, des liqueurs, et de l'ale, ainsi que tout ce dont ils avaient besoin, à ses compagnons.

Les trainards les rejoignirent bientôt ; les veneurs arrivèrent plus tard ; les hommes mirent pied à terre et se rassemblèrent autour de la comtesse où s'étendirent nonchalamment sur les marches de pierres grises du perron de la maison, bâtie du temps d'Elisabeth.

Le soleil brillait vivement sur les fenêtres en ogives, les antiques pignons, les cheminées entre-croisées, toutes recouvertes de plantes parasites et de guirlandes de lierre, les chevaux, les habits rouges, la meute enfermée dans l'enclos voisin, les massifs de lauriers et d'araucarias, les terrasses colorées par le soleil formaient un spectacle plein d'animation et des plus pittoresques.

Bertie, la main appuyée sur le pommeau de la selle de *Vivandière*, après avoir avalé un grand verre de vin du Rhin étincelant, considérait cette scène avec un soupir de plaisir.

— Sacrebleu ! — murmura-t-il doucement

avec un sourire de satisfaction sur les lèvres.

— Voilà une vraie chasse à courre !... A peine avait-il prononcé ces mots qu'un groom s'approcha de lui en toute hâte.

Son jeune frère, qu'il n'avait presque pas aperçu depuis le lancé, était tombé de cheval et avait été rapporté à Royallieu sur un brancard ; les blessures étaient sérieuses, disait-on.

Le sourire de Bertie disparut aussitôt ; il devint très grave ; quelque gâté qu'il fût par le monde, quelque indifférent qu'il fût à tout, quel que égoïste comme par profession, il l'était depuis longtemps, il aimait le jeune homme.

Lorsqu'il pénétra dans la chambre dont les volets étaient hermétiquement clos, où l'atmosphère était imprégnée d'une légère odeur de chloroforme, son jeune frère était couché avec toutes les apparences de la mort, ses beaux cheveux épars sur l'oreiller, la poitrine nue, le bras droit cassé et entouré de ligatures.

Cet aspect si semblable à celui de la mort n'était que le résultat du chloroforme, mais Cecil ne se donna pas la peine de le demander ou de se le rappeler.

D'un bond, il fut près du lit et se laissa tomber à côté, la tête cachée dans ses mains.

— C'est ma faute... J'aurais dû m'occuper de lui.

Ses paroles avaient été dites à voix très basse ; il ne pouvait souffrir que l'on pût s'apercevoir qu'il était encore assez niais pour s'emouvoir de quoi que ce fût.

(A suivre.)

Variétés

ALCOOLISME

L'ALCOOLISME ET SES DANGERS

Les liqueurs qui se vendent dans les cabarets et débits de boissons, sous le nom d'eau-de-vie de vin, rhum, eau-de-vie de cidre, eau-de-vie de marc, kirsch, absinthe, etc., renferment toutes de l'alcool. Or, l'alcool ordinaire même quand il est pur, est un produit dangereux pour la santé, l'alcool pur l'est encore bien davantage. Les liqueurs ci-dessus désignées sont en général obtenues avec de l'alcool pur additionné d'essences parfumées, la plus souvent toxiques : ces liqueurs sont donc de véritables poisons.

On confond sous la dénomination commune d'alcoolisme l'habitude qui consiste à prendre journellement ces liqueurs renfermant de l'alcool plus ou moins déguisé et l'empoisonnement qui résulte de cette funeste habitude. Un alcoolique est donc un individu qui s'empoisonne volontairement par l'alcool et l'on devra qualifier ainsi, non seulement l'ivrogne dégoutant qui roule sous les tables ou tombe sur les routes, mais encore et sans exception tous ceux qui boivent habituellement ces liqueurs alcooliques, même en quantité modérée.

Ainsi par exemple ceux qui tuent le ver le matin à jeun, qui prennent l'appétitif et particulièrement de l'absinthe, qui terminent leur repas par de l'eau-de-vie, sont des alcooliques qui s'empoisonnent.

EFFETS DE L'ALCOOLISME

L'ivrogne qui tombe est exposé à la mort subite par congestion et à des attaques de folie furieuse très voisines des crises d'épilepsie.

L'alcoolique chronique, c'est-à-dire l'individu qui s'intoxique tous les jours un peu par l'alcool, voit décroître progressivement ses forces physiques, son intelligence, sa volonté, et de plus il devient nécessairement un mauvais citoyen.

L'alcoolique perd sa force physique. Son corps ruiné avant l'âge est tout disposé à contracter des maladies graves et mortelles, entre toutes la tuberculose sous ses formes différentes, particulièrement la phtisie pulmonaire. Un alcoolique malade meurt dans bien des cas où un homme sain guérirait, et, s'il guérit, il reste souvent infirme. Alors c'est l'asile des incurables qui l'attend.

L'alcoolique perd son intelligence, c'est-à-dire la faculté de comprendre vite et nettement. Dans tous les métiers, il devient inférieur aux autres, et bientôt tout à fait incapable de travail. La folie le guette et trop souvent l'atteint ; il finit misérablement ses jours dans une maison de fous.

L'alcoolique perd sa volonté, c'est-à-dire la faculté de résister aux tentations malsaines de paresse et autres. Il obéit à tous ses mauvais instincts, devient toujours

un fainéant, souvent un voleur et parfois un assassin. C'est alors la prison, le bagne ou l'échafaud qui l'attend.

L'alcoolique devient un mauvais citoyen. Il devient incapable d'exercer comme il le devrait ses droits politiques. Il ne saurait par exemple faire un choix judicieux, parmi les divers candidats aux fonctions électives, ni voter selon sa conscience, en songeant avant tout au bien public. N'étant plus qu'un être inférieur, sans énergie et incapable de réflexion, il se laisse duper par des mots et des promesses que l'homme sain ne saurait prendre au sérieux. Enfin, cet électeur en arrive, au mépris de toute dignité, à vendre son vote au plus offrant pour un verre d'eau-de-vie.

L'alcoolique, ayant volontairement ruiné sa santé, a très souvent la honte d'être jugé impropre au service militaire.

Si les plus résistants d'entre eux peuvent être encore admis dans l'armée, leur vice ne tarde pas à les ranger parmi les mauvais soldats, paresseux, indisciplinés, qui commencent par la prison et peuvent, finir par le conseil de guerre.

En résumé, tout enfant soucieux de devenir un homme sain, intelligent, honnête et développer les facultés que Dieu lui a données, tout jeune Français désireux de préparer à la Patrie un citoyen utile et capable de la défendre, doit fuir l'alcool comme le pire des dangers.

Qu'il sache donc résister à l'exemple et à l'entraînement des mauvais camarades, qu'il résiste même à leurs moqueries. Il fera ainsi du vrai et bon patriotisme, et, quelle que soit sa position future, il aura droit à tous les respects.

D^r E. LOUISE,

Professeur à la faculté des sciences et à l'école de médecine de l'université de Caen.

REGARDEZ-MOI MAINTENANT

« Regardez-moi bien maintenant », nous dit tout récemment une dame que nous étions allés voir au sujet de sa guérison qui avait été opérée d'une manière vraiment extraordinaire. — « Voyez comme j'ai bonne mine. J'ai maintenant 52 ans et je ne me suis jamais si bien portée. Et pourtant dire que j'ai été si malade à une certaine époque que tout le monde me croyait perdue. Il y a sept ans de cela — je fus prise d'un mal qui faillit m'emporter. Je commençai par avoir une toux très inquiétante qu'aucun remède ordinaire ne pouvait soulager. J'avais nuit et jour des quintes qui me secouaient affreusement. Je ressentais une vive douleur dans les poumons et j'avais la gorge et la poitrine tout à fait douloureuses. J'expectorais beaucoup de flegme, et tous ceux qui me voyaient s'imaginaient que j'étais atteinte de la phtisie galopante.

« Presque étouffée par les quintes, et étant dans l'impossibilité de rester couchée, je passais les nuits assise sur mon lit. Parfois j'avais de si violents battements de cœur que je croyais devoir en mourir. Je ne mangeais presque plus, car les aliments me pesaient comme du plomb sur l'estomac, et j'avais en outre une constipation des plus tenaces. J'étais d'une excessive maigreur et ma faiblesse était si grande que souvent je devais garder le lit pendant plusieurs semaines consécutives. Je voyais bien à la physiologie de mon

mari et à celle de mes enfants, et surtout par l'empressement qu'ils mettaient à me combler des soins les plus tendres qu'ils redoutaient une issue fatale.

« Les médecins qui m'avaient soignée avaient assurément fait de leur mieux, mais ils n'avaient pu me soulager, car tous les remèdes étaient restés impuissants, lorsqu'un jour une dame de mes amies vint me voir et me conta comment elle avait été elle-même guérie d'un mal semblable au mien par un remède avantageusement connu en France sous le nom de Tisane américaine des Shakers. « Essayez-en, insista-t-elle, le flacon ne coûte que 4,50. Il va sans dire que j'aurais bien donné d'avantage pour me guérir. Le jour même je m'en procurai un flacon, et au bout de quelques jours je me sentais déjà beaucoup mieux. Trois autres flacons achevèrent de me rétablir complètement. Depuis ce temps-là je n'ai jamais eu le moindre malaise. Je ne saurais trop vous remercier du grand service que vous m'avez rendu. Je vous autorise à publier mon attestation dans l'espoir que ceux qui souffrent comme moi-même je souffrais du mal si répandu — la dyspepsie, surtout lorsqu'elle est compliquée de désordres des organes pulmonaires — auront recours au même bienfaisant remède qui m'a sauvé la vie. » Signé, Mme Nicolas, 7 rue Neuve, à Vitry (Ille-et-Vilaine), le 3 mars 1899. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Doineau, Conseiller Municipal délégué.

M. Gauguain est coiffeur de son métier et est établi à Mayenne. Il eut une attaque de bronchite aiguë, ce mal provenant de l'impureté du sang se développe rapidement lorsque l'on est exposé au froid ou aux intempéries de l'atmosphère. Comme aucun traitement ne semblait pouvoir le soulager, la mélancolie et le désespoir finirent par s'emparer de lui. Il avait perdu l'appétit, souffrait d'insomnie et ressentait souvent de forts battements de cœur, quelquefois les douleurs étaient si vives qu'il jetait de hauts cris.

L'enflure de l'abdomen, des douleurs dans l'aîne, et une réduction dans le montant de la sécrétion des reins, dénotaient un profond désordre dans les fonctions digestives et sécrétaires. Le malade consulta sept médecins mais aucun d'eux ne réussit à le soulager. A la date du 26 janvier, 1898, voici ce qu'il nous écrivait : — « Je me sens maintenant aussi heureux et aussi gai que j'étais triste et découragé avant d'avoir eu recours à la Tisane américaine des Shakers, cette merveilleuse préparation dont j'entendis parler, juste au moment où j'avais perdu tout espoir de guérison. J'en ai pris cinq flacons, et suis actuellement aussi bien portant que possible.

« Je n'avais pas encore vidé le premier flacon que l'efficacité de ce remède commença à se manifester. Au bout de quelques semaines de ce traitement tous mes mauvais symptômes disparurent entre autres le manque d'appétit, l'insomnie, la constipation et l'inflammation de la poitrine et des voies respiratoires.

« Ma respiration est naturelle et la crainte d'avoir les poumons atteints a complètement disparu. Désormais je mange avec appétit et ma digestion est excellente. Vous étant uniquement redevable de ce bien-être inespéré, il est naturel que je vous exprime publiquement toute la reconnaissance que j'éprouve pour vous et pour les braves gens qui ont découvert en Amérique la Tisane qui porte leur nom. » Signé Gauguain coiffeur, 3, Grande rue Saint-Martin, Mayenne (Mayenne), le 26 août, 1898. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Chedeau, adjoint au Maire de Mayenne.

BULLETIN FINANCIER

Les ventes que nous signalions dans nos bulletins précédents n'ont pas continué, il s'est même produit quelques demandes qui ont provoqué une légère reprise.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 101,07 clôture à

101,15 ; le 3 1/2 0/0 à 102,70 n'a pas varié l'Amortissable cote 99,80.

La Banque de France en hausse de 20 francs cote 4170.

Le Comptoir National d'Escompte a passé de 640 à 642.

Le Crédit Foncier est ferme à 711.

Les Foncières 1885 sont l'objet de demandes très suivies. Leur revenu est de 14 fr. ; soit du 2,98 0/0 ; les tirages sont en sus. A remarquer que les cinquièmes de ces titres sont à 98,50 ce qui représente 492,50 pour le titre entier. Or celui-ci n'est coté que 469,50 environ.

Le Crédit Lyonnais à 1084 est en hausse de 419 fr.

La Société Générale a progressé à 608.

Nos Chemins sont fermes.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure clôture à 68,85 ; l'Italien à 93,75 ; le Russe 3 0/0 1891 à 89,45 ; le Turc D est à 24,15 ; la Banque Ottomane à 574.

En Banque, les actions de la Société Minière de Joltaia-Ricka sont demandées à 130,50 en hausse de 1 fr. 50.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	1832	1742	0.42 à 0.85
Vaches.	508	408	0.42 à 0.84
Taureaux.	150	120	0.40 à 0.66
Veaux.	1456	1206	0.74 à 1.28
Moutons.	17326	15800	0.68 à 0.99
Porcs.	4556	4556	0.90 à 1.04

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	176	149	55 à 74
Vaches.	15	15	40 à 55
Moutons.	894	456	73 à 85
Porcs.	1289	1289	50 à 86

DÉBIT DE TABAC

DES MIEUX SITUÉS

A CÉDER DE SUITE

Pour renseignement, s'adresser au bureau du journal.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVI

HENRY DANTON

— Quelle négligence de laisser une lettre sur sa table ! pensa-t-elle. Si Kate, ou Grâce, ou Evelynne l'avaient trouvée, elles eussent compris toutes trois ce qu'il voulait dire. Je voudrais pouvoir le lui dire, mais je n'ose.

Elle rentra ; plus de promenade autour de l'étang.

Rose était heureuse ! Le suicide était indéfiniment ajourné, et Kate pouvait entrer au couvent si elle voulait.

Kate était la fiancée de Reginald, mais il arrive plus d'une rupture en ce monde, et Rose monta dans sa chambre en chantant : *Esprit charmant...*

Eût-elle eu le cœur brisé qu'elle se fût encore habillée avec soin.

Il y avait un grand dîner au château et parmi les invités se trouvait un vicomte récemment arrivé pour la chasse à l'élan.

Ce vicomte avait quarante ans, mais il était garçon et possédait une grande fortune et une illustre généalogie.

Qui pourrait savoir ce que pouvait produire sur lui des yeux brillants, des cheveux dorés, et des sourires tendres ?

Eunice fut appelée, les cheveux soyeux furent frisés de nouveau, et une longue robe de soie argentée, garnie de riches dentelles, fit ressortir la fraîcheur de la jolie Rose, des perles blanches vinrent s'enrouler à son cou et à son bras et ses épaisses boucles de cheveux furent coquettement rejetées en arrière.

— Vous êtes charmante, mademoiselle ! s'écria Eunice transportée, jamais je ne vous ai vue si jolie ! Cette robe vous va à ravir ! vous êtes splendide ; oui, splendide !

Rose s'envoya un radieux sourire de triomphe dans la glace.

— Vraiment, Eunice ?... Suis-je presque aussi belle que Kate ?

— Vous êtes quelquefois plus belle, mademoiselle, selon moi. Si Mlle Kate avait des couleurs... mais elle est souvent plus blanche qu'un marbre !

— Oui, mais on l'admire beaucoup. Sans doute, M. Stanford la trouve admirable, Eunice ?

— Très probablement, mademoiselle.

— Trouvez-vous que Stanford soit beau, Eunice ?

— Très beau, mademoiselle, et si aimable ! Pas fier comme j'ai vu tant de jeunes messieurs. Tout le monde l'aime.

— Quelle toilette Kate mettra-t-elle ce soir ? dit Rose dont le cœur battait à l'éloge de Reginald.

— La toilette de dentelle noire et ses per-

les. Elle est mieux en bleu, mais elle veut porter du noir.

— Comment va Agnès Darling ? demanda Rose passant à un autre sujet de conversation. Voilà deux jours que je ne l'ai pas vue.

— Elle va mieux, mademoiselle, elle reste levée presque toute la journée, mais elle est devenue maigre comme une ombre. Désirez-vous encore quelque chose, mademoiselle ?

— Non ; merci. Vous pouvez vous retirer.

Eunice sortit, et Rose s'installa dans un fauteuil et se mit à lire pour passer le temps.

Elle entendit Stanford et Kate monter l'escalier ensemble en riant, et rentrer chacun dans sa chambre.

— Je voudrais bien savoir s'il va s'apercevoir de la disparition de sa lettre ? se demanda-t-elle avec agitation. Que dirait-il si je la lui donnais. Non, je ne peux faire cela. Je n'en dirai rien et je le laisserai se tourmenter autant qu'il voudra de cette perte.

Rose descendit au salon au dernier coup de cloche et se trouva au milieu des saluts d'une demi-douzaine d'étrangers parmi lesquels le colonel lord Ellerton.

Lord Ellerton qui ressemblait en tout à lord Dundreary, offrit le bras à Kate, tandis que Stanford, avec une grâce et un sourire inimitables, s'empara de Rose.

— La fée votre marraine a-t-elle présidée à votre toilette, Rose ? Jamais, je ne vous ai vue si éblouissante.

Rose secoua insoucieusement la tête quoique le compliment l'eût fait tressaillir jusqu'au bout des ongles.

— La filleule de la fée ma marraine n vous éblouirait pas autant si Cléopâtre n'était pas accaparée par ce désagréable pair d'Angleterre. Je suis assez bien comme pis aller.

— Combien pensez-vous de ce que vous dites ? Vous êtes-vous faite belle pour séduire le vicomte ?

— Je suis belle parce que je ne puis faire autrement, et je ne me donne jamais la peine de séduire quelqu'un, monsieur Stanford, pas même un vicomte. A propos, vous ne vous êtes pas querellé avec Kate ?

— Certainement non, pourquoi me serai-je querellé ?

— Oui, au fait, pourquoi ? Elle a le droit de se promener sous les arbres à minuit avec l'homme qui lui plaît.

Elle dit cela avec une certaine amertume.

Stanford eut un sourire irritant.

— Chacun son goût vous savez. Si, Kate aime les promenades nocturnes, il lui faut bien un compagnon. Lorsqu'elle sera Mme Stanford j'essaierai de lui faire perdre cette habitude.

— Lui avez-vous dit que j'étais avec vous ? demanda Rose les yeux étincelants de colère.

— Ma chère Rose, je ne fais jamais de can-can. A propos, quand ferons-nous une seconde promenade ? Il me semble que nous ne nous trouvons guère ensemble depuis quelque temps.

(A suivre.)

DÉTAXE On demande partout
Représentants et Courtiers pour lettres de voiture chem. de fer. Fortes remises. Ecr. H. Bacon, 8, rue Lacanau, Bordeaux.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

ÉTUDE

De M^e LESCALE, Notaire à Cahors
10, rue de l'Hôtel de Ville, 10.

VENTE AMIABLE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE BELLE MAISON DE RAPPORT

SISE A CAHORS, RUE DU LYCÉE, N° 25, APPARTENANT A M. JEAN FOURNIÉ, NÉGOCIANT.

Cette maison, qui est de construction récente et en très bon état, comprend :

1° Sur la rue, un beau bâtiment servant d'habitation, élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée servant de magasin, de trois étages et d'un galetas.

Sonnettes électriques, eau et gaz à tous les étages.

2° Sur le derrière, une cour avec chai, hangar, écurie et remises.

Le tout est d'un revenu net de 2,000 francs.

La vente aura lieu aux enchères publiques en l'étude de M^e LESCALE notaire à Cahors, Le jeudi, 15 Mars 1900, à deux heures de l'après-midi.

Sur la mise à prix de 25,000 francs

Le cahier des charges est déposé en l'étude du dit M^e LESCALE, où tout le monde peut en prendre connaissance.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 8 (24 février 1900).

1° Exploration et captivité chez les Gouros (Deuxième partie: Les Gouros, le Bandama), par M. J. Eysséric.

2° A travers le monde: Quelques villes de Transylvanie (Segesvar), par M. Georges Servières.

3° Parmi les races humaines: Aissaouas et Charmeurs de serpents.

4° L'Expansion Coloniale: L'occupation du Touat et la pénétration saharienne.

5° A travers la nature: Les migrations de la Chique.

6° La lutte économique: Statistique des marines marchandes.

7° Grandes courses de Terre et de Mer: Voyage de deux Français sur la jonque chinoise « Fleur de Lotus ».

8° Livres et Cartes.

9° Bilan des explorations en cours: Pôle Nord. — Pôle Sud. — Asie. — Afrique. — Amérique. — Océanie.

Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1396, du 24 février 1900.

Excursion aux Chantiers de l'Exposition de 1900. — Inégalités sociales chez les scarabées, par A. Acoque. — Un musée chirurgical anglais par J. M. — La bouteille de Leyde et la prévision du temps, par J. Derôme. — Le staff, par A. C. — Applications du chauffage électrique, par J. Laffargue. — Un nouveau télémètre, par M. Georges Vitoux. — Les alpins en hiver, par G. de Romane. — L'orage du 13 février 1900, par Joseph Jaubert. — Viandes tuberculeuses après cuisson; leur consommation en Belgique, par D. — La chasse au Sloughi, par P. de M. — La Suisse à Paris, par G. Mareschal. — Chronique — Académie des sciences: séance du 19 février 1900, par Ch. de Villedeuil. — Emile Blanchard, par J.-F. Gall.

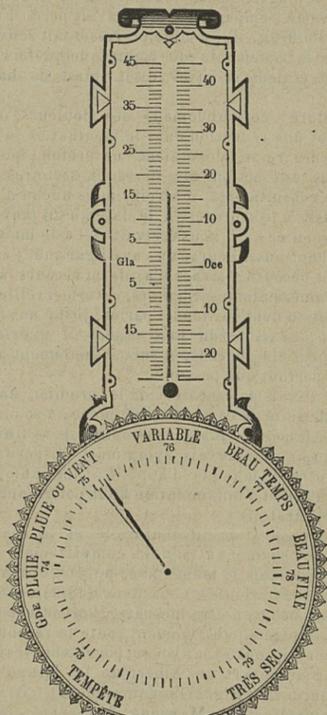
Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1421^e livraison (24 février 1900).

Le Mystère de la Chauve-Souris (1804), par Gustave Toudouse. — Le Touat, par M. Louis Rousselet. — Les Deux Penri, par François Deschamps. — Plumes pour la fabrication des éventails, par M. Daniel Bellet.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. Six mois 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 4.
M. maxima de la veille: 19. 8
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire: valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors:

Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
SERVICE D'HIVER (AU 15 OCTOBRE 1899)

		17	5	21(1)	23	35	1125-1131
		OMNIBUS	EXPRESS	EXP.	RAP	DIRECT	OMNIBUS
		(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)		(1 ^o cl.)	(1 ^o cl.)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)
PARIS.....	départ..	3 10s.	10 ^h . 35 ^m .	7,50	9,5	11 15s.	—
	arrivée.	1 58 ^m	4 40	2,34	3,3	9 2 ^m	—
LIMOGES.....	départ..	3 31	4 46	3 8	—	9 29	—
	arrivée.	6 30	6 34 ^m	5 7	—	1 6	—
BRIVE.....	départ..	6 45	7 1	5 19	—	1 6	7 ^h . 6 soir
Gignac-Cressensac.....	départ..	7 23	—	—	—	1 44	7 44
	arrivée.	7 44	7 37	5 55	—	2 5	8 5
SOULLAC.....	départ..	7 51	7 38	5 58	—	2 10	8 18
	arrivée.	7 58	—	—	—	2 17	8 25
CAZOULÈS.....	départ..	7 59	—	—	—	2 18	8 27
Lamothe-Fénelon.....	départ..	8 14	—	—	—	2 33	8 42
Nozac.....	départ..	8 25	—	—	—	2 44	8 53
GOURDON.....	départ..	8 38	8 3	6 23	—	2 58	9 6
Saint-Clair.....	départ..	8 48	—	—	—	3 8	9 16
Dégagnac.....	départ..	9	—	—	—	3 20	9 28
Thédirac-Peyrilles.....	départ..	9 12	—	—	—	3 32	9 40
Saint-Denis-Catus.....	départ..	9 23	—	—	—	3 43	9 51
Espère.....	départ..	9 33	—	—	—	3 53	10 1
CAHORS.....	arrivée.	9 45	8 39	6 59	—	4 5	10 13 ^{soir}
	départ..	Exp. 9 59	8 45	7 9	—	4 14	7 28 ^{matin}
Sept-Ponts.....	départ..	10 9	—	—	—	4 25	7 40
Cieurac.....	départ..	10 23	—	—	—	4 40	7 57
Labenque.....	départ..	10 30	—	—	—	4 48	8 6
Caussade.....	départ..	11 3	9 23	7 46	—	5 23	8 43
MONTAUBAN.....	arrivée.	11 37	9 47	8 10	—	6 3	9 25
TOULOUSE.....	arrivée.	1 15s.	10 35s.	8 59	—	7 51 ^{matin}	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris

		16	1140-1128	26	1126	1136	40
		EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
		(1 ^o classe)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)
TOULOUSE.....	départ.	3 18 ^{soir}	3 18 ^{soir}	8 ^h . 40 ^{soir}	—	9 ^h . 16 ^{soir}	5 52 ^{matin}
MONTAUBAN.....	départ.	3 37	4 33	9 29	—	10 35	7 25 ^{matin}
Caussade.....	départ.	4 3	5 14	9 50	—	11 35	8 6
Labenque.....	départ.	—	5 53	—	—	12 13	8 31
Cieurac.....	départ.	—	6 2	—	—	12 22	8 54
Sept-Ponts.....	départ.	—	6 14	—	—	12 34	9 6
CAHORS.....	arrivée.	4 38	6 22	10 26	—	12 42	9 14
	départ.	4 48	6 40	10 32	—	—	9 36
Espère.....	départ.	—	6 53	—	5 57	—	9 48
Saint-Denis-Catus.....	départ.	—	7 7	—	6 11	—	10 1
Thédirac-Peyrilles.....	départ.	—	7 21	—	6 25	—	10 14
Dégagnac.....	départ.	—	7 30	—	6 41	—	10 23
Saint-Clair.....	départ.	—	7 40	—	6 50	—	10 32
GOURDON.....	départ.	5 30	7 55	11 12	6 59	—	10 45
Nozac.....	départ.	—	8 4	—	7 17	—	10 53
Lamothe-Fénelon.....	départ.	—	8 13	—	7 26	—	11 2
	arrivée.	—	8 25	—	7 36	—	11 2
CAZOULÈS.....	départ.	—	8 26	—	7 48	—	11 14
	arrivée.	5 51	8 34	11 33	7 49	—	11 15
SOULLAC.....	départ.	5 55	8 39	11 34	8 7	—	11 22
Gignac-Cressensac.....	départ.	—	9 9	—	8 37	—	11 25
BRIVE.....	arrivée.	6 31	9 44 ^s	12 10	9 11 ^{soir}	—	11 51
	départ.	7	—	12 16	—	—	12 23
PARIS.....	arrivée.	4 37 ^{matin}	—	9 10 ^{matin}	—	—	11 23 ^{esp.}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 5	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 15	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 23	—	6 48
Parnac.....	6 30	1 15	6 55
Luzsch.....	6 36	1 22	7 2
Castelfranc.....	6 49	1 35	7 45
Arr. Prayssac	6 52	—	7 48
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 46	7 28
Duravel.....	7 8	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 16	2 3	7 43
Fumel.....	7 25	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 31	2 19	8
PARIS. — Arr.	11 23 ^s	4 37	9 10 ^m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 15 ^{soir}	7 ^h 35 ^{soir}
LIBOS. — D.	7 50	3 1	9 4
Fumel.....	7 56	3 7	9 7 ^{soir}
Soturac-Touzac	8 6	3 19	9 17 ^{soir}
Duravel.....	8 13	3 28	9 24
Puy-l'Évêque.....	8 20	3 37	9 31
Arr. Prayssac	8 27	—	9 38
Castelfranc.....	8 35	3 51	9 44
Luzsch.....	8 44	4 4	9 54
Parnac.....	8 53	4 14	10 2
Arrêt Douelle	8 58	—	10 7
Mercuès.....	9 3	4 25	10 12
CAHORS. — A.	9 15	4 39	10 28

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 23	1 ^h 27	6 ^h 27
Cabessut, halte	7 33	1 36	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	3 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 21	3 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 35	3 33	7 28
Calvignac, hal.	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadelle.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 41	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 33	11 ^h 9 ^{soir}	6 ^h 19 ^{soir}
Lamadelle.....	7 45	11 21	5 31 ^{soir}
Toirac.....	7 56	11 35	5 43
Montbrun, hal.	8 4	11 42	5 52
Cajarc.....	8 14	11 55	6 4
Calvignac, hal.	8 24	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 32	12 14	6 24
St-Cirq, halte.	8 40	12 23	6 33
Conduché.....	8 46	12 30	6 40
Saint-Géry.....	9	12 45	7
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcambal.....	9 13	1	7 15
Cabessut, halte.	9 23	1 11	7 26
CAHORS. — A.	9 31	1 19	7 34

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX